

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du mardi 17 mai 2016**

L'an deux mille seize et le dix-sept mai l'assemblée régulièrement convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni sous la présidence de François-Xavier CARRE.

**Présents :** 10

**Sont présents:** François-Xavier CARRE, Daniel HERBOURG, Jean-Luc BARALDI, Vincent DIDIER, Charlette FOISSY, Dominique JASNIEWICZ, Manoël JUNKER, Philippe LEIDINGER, Jael PIOT, Antoine SCHWARTZ

**Absent non excusé:** Marc LAURENT

**Secrétaire de séance:** Daniel HERBOURG

**Ordre du jour:**

- Travaux complémentaires Chemin du Grand bois
- Attribution subventions 2016
- Questions diverses

Objet: Travaux chemin "du grand bois" - DE 2016 017

Le Maire expose que des travaux complémentaires sur le chemin du Grand Bois seraient nécessaires notamment par la création d'une patte d'oie.

Il présente le devis de 7944€ HT soit 9532.80€ TTC comprenant :

- sur les travaux du lieu-dit LA HORGNE

L'association foncière s'engage à contribuer à hauteur de 2500€ HT soit 3000€ TTC

Il restera à charge de la Commune 5444€ HT soit 6532.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix Pour, de retenir le devis établi par CEMA TP d'un montant HT de 7944€ en refacturant l'association foncière de DELOUZE à hauteur de 2500€ HT.

Objet: Subvention à l'association DELROSE - DE 2016 018

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 400€ à l'association DELROSE.

Objet: Subvention habitant DELOUZE - DE 2016 019

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Contre", le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à habitant de DELOUZE-ROSIERES pour une participation aux licences sportives pour ses enfants.

Objet: Subvention association ASPADA - DE 2016 020

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 9 voix "Contre" et 1 abstention, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'association ASPADA pour cette année.

Le conseil municipal souhaiterait qu'à l'avenir, les demandes de stérilisation passent par la Mairie.

Objet: Subvention à l'association "Les restos du coeur" - DE\_2016\_021

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 7 voix "Pour", 1 "Contre" et 2 abstentions, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 100€ à l'association Les Restos du cœur.

Objet: Subventions associations des paralysés de FRance et sclérosés en plaques - DE\_2016\_022

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considère que les demandes de subventions adressées par les associations des paralysés de France et les sclérosés en plaques doivent être confiées au CCAS. Aucune subvention ne sera donc versée à ces associations par la Commune.

Objet: Subvention à l'assocation AFM (Téléthon) - DE\_2016\_023

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 9 voix "Pour" et 1 abstention, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 150€ à l'association AFM.

Objet: Subvention association "Le Souvenir français" - DE\_2016\_024

Le Maire fait part des demandes de subventions reçues depuis début de l'année 2016 et invite l'assemblée délibérante à voter les attributions de subventions pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 50€ à l'association "Le souvenir français".

Questions diverses :

- 8 bacs à fleurs seront construits en rondins et bâche par l'agent communal
- Daniel Herbourg propose d'installer 2 panneaux d'affichage pour les associations, afin d'éviter les collages « sauvages » sur la cabine téléphonique ou l'arrêt du bus. Un dans chaque village, à faire par Didier. Le conseil est d'accord sur cette idée.
- M le maire explique le centenaire de la guerre de 14/18 l'an prochain. Les lieux ayant été concernés par cette guerre seront sollicités et mis en valeur. La commune sera sollicitée pour mettre en valeur l'ancien aérodrome de Rosières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

